



REGLEMENT ET TARIFS EN VIGUEUR POUR L'ANNEE 2016

ETE SPORTIF & CULTUREL

PRESENTATION DU SERVICE

L'Été sportif & culturel est une opération mise en place par le Comité Départemental du sport en milieu rural (CDSMR) dans différents cantons du Cher avec l'appui de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Il a pour objectif de permettre de proposer des animations sportives et culturelles variées en direction des jeunes, vivant en milieu rural. A ce titre, depuis 2013, la Communauté de Communes du Sancerrois a repris cette compétence et organise le dispositif sur son territoire.

PERIODES CONCERNEES

L'Été sportif & culturel se déroule traditionnellement sur deux semaines durant les vacances d'été, et ce, du lundi au vendredi. Pour l'année 2016, il se tiendra du :

Lundi 18 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

- Matin :** ⇒ **9h45 à 10h00** : Accueil des jeunes
 ⇒ **10h00 à 12h30** : Activités
- Midi :** ⇒ **12h30 à 13h30** : Repas sur site ou à l'extérieur
- Après-midi :** ⇒ **13h30 à 16h30** : Activités
 ⇒ **16h30** : Départ des jeunes

Pour la bonne organisation du service, nous demandons aux familles de respecter scrupuleusement les horaires. Tout retard devra être signalé aux animateurs ou à la CDC.

LIEU

L'Été sportif & culturel se déroule au **Mille Club** – situé rue des Champs à Saint-Satur (18300).

RESTAURATION

- Le repas du midi pourra être pris sur place sous la surveillance des animateurs chargés de l'encadrement ;
- Si repas sur place souhaité, le jeune devra apporter son repas froid ;

- Aucun repas ne sera fourni par la CDC.
- Les familles indiqueront lors de l'inscription si elles souhaitent que le jeune reste sous la responsabilité ou s'il rentre au domicile et demeure alors sous responsabilité des parents durant le repas.

JEUNES ACCUEILLIS

Les jeunes de 12 à 17 ans sur le dispositif, toutefois on compte deux tranches d'âge :

- les 12 à 14 ans ;
- les 15 à 17 ans.

L'accueil des jeunes peut être remis en cause notamment en cas de :

- Absence d'inscription ;
- Dossier incomplet ;
- Paiement incomplet ou impayé ;
- Violence sur autrui, violences verbales, dégradations des locaux ;
- Non respect de la discipline ;
- Maladie contagieuse.

Note : Lors de l'inscription, les parents doivent signaler par le biais du formulaire de présence si leur enfant est autorisé à partir du site d'accueil par ses propres moyens, sans accompagnement, et ce, pour des questions de responsabilité et d'organisation du dispositif.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend :

- Un bulletin d'inscription ;
- Un formulaire de présence.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès **de la Communauté de Communes du Sancerrois situé au 41 Rue Basse Des Remparts - 18300 Sancerre**. Ils devront y être déposés dûment remplis et complets. Tout dossier incomplet sera refusé. Un dossier d'inscription devra être fourni par jeune à inscrire.

Pièces à fournir :

- Bulletin d'inscription rempli et signé ;
- Formulaire de présence rempli et signé ;
- Attestation de test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques, si une activité de ce type est prévue au programme (exemple : canoë).
- Attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant ;

Inscription – Modalités par tranches d'âges :

- les 12 à 14 ans ne peuvent s'inscrire qu'une seule semaine.
- les 15 à 17 ans peuvent s'inscrire à 1 ou 2 semaines.

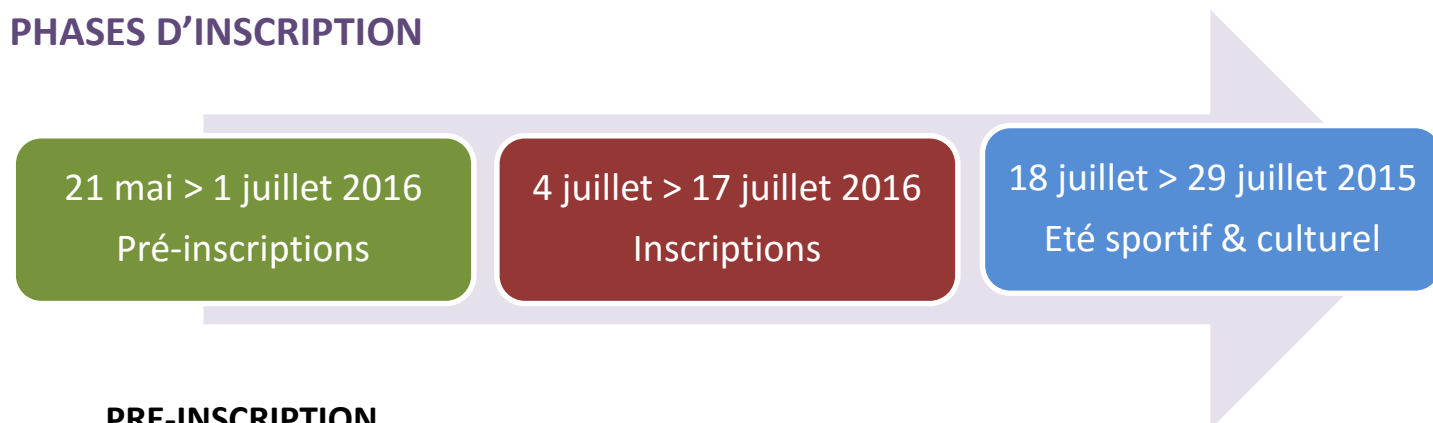
Contrairement aux jeunes de 15 à 17 ans, les jeunes âgés de 12 à 14 ans peuvent intégrer la tranche Ados de l'accueil de loisirs organisé par la CDC. C'est pourquoi ils sont limités à une seule semaine d'Été sportif et culturel.

En cas de demandes trop importantes, les inscriptions se feront par ordre de priorité selon le critère de résidence des jeunes :

1. Jeunes résidant dans le périmètre de la Communauté de Communes du Sancerrois
2. Jeunes résidant en-dehors du périmètre de la Communauté de Communes du Sancerrois

En cas d'égalité de critère, les places disponibles seront attribuées en fonction de la date d'inscription.

PHASES D'INSCRIPTION



PRE-INSCRIPTION

La phase de pré-inscription est ouverte à compter du samedi 21 mai 2016 et se termine le vendredi 1 juillet 2016. Durant cette phase, les familles préinscrivent les jeunes pour la ou les semaines souhaitées par dépôt d'un dossier complet par jeune (voir pièces à fournir ci-dessus). Durant cette phase, les annulations ne seront pas facturées quel que soit le motif.

INSCRIPTION

La phase d'inscription est ouverte à compter du Lundi 4 juillet 2016. Les modalités d'inscription demeurent identiques durant cette phase, néanmoins toute annulation d'inscription sera facturée à moins qu'un certificat médical ne soit fourni par les responsables légaux à la CDC au plus tard le vendredi 29 juillet 2016.

TARIFICATION

TARIFS HABITUELS

Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Ils incluent les activités et l'encadrement mais pas le repas de midi. Il n'y aura pas de tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

Catégories	Tarifs par semaine, par jeune
Résidents de la Communauté de communes du Sancerrois	15 €
Résidents hors CDC	18 €

TARIFS EXCEPTIONNELS

Certaines sorties extérieures ou activités pourront donner lieu à une participation supplémentaire. Elles seront alors notifiées aux familles au plus tard en phase de préinscription.

PAIEMENT

Une facture est envoyée aux familles dans le courant du mois d'Août 2016. Le paiement s'effectue au Trésor Public, Nouvelle Place, 18300 SANCERRE, **dès réception de la facture.**
Veillez informer le Trésor Public de toute difficulté de paiement.

SANTE

En raison des activités pratiquées notamment sportives et dans l'intérêt même du jeune, les responsables légaux ne devront pas le présenter s'il est malade. Tout enfant malade sera immédiatement remis à la famille, ou au responsable désigné.

Si un jeune s'absente durant l'été sportif et culturel pour motifs médicaux, seules les journées de présence avérée seront facturées à la condition qu'un certificat médical soit fourni par les responsables légaux à la CDC au plus tard le vendredi 29 juillet 2016.

ASSURANCE

Le Comité Départemental du sport en milieu rural assure l'ensemble des participants en responsabilité civile ainsi que pour les accidents corporels.

Le risque de vol n'étant pas couvert par les assurances collectives, les parents sont invités à souscrire une assurance individuelle pour leur enfant (de type garantie extrascolaire).

COMPORTEMENT

Les jeunes doivent être respectueux des autres et du matériel, accepter les règles de vie en collectivité énoncées par l'équipe d'animation. En cas de problème, les parents seront avertis par le responsable pour envisager les mesures à prendre. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée sur décision de l'Autorité territoriale.

FINANCEMENT DU SERVICE

Au-delà du CDSMR, cette opération est principalement financée par le Conseil général du Cher et l'Etat. La CAF, la MSA, Cher Emploi Animation, Ciclic et les collectivités participent financièrement au dispositif.

CONTACTS

CdC du Sancerrois
41 rue Basse des Remparts
18300 SANCERRE
Tel : 02 48 54 74 34
Fax : 02 48 54 36 91
Mail : anim.jeunesse.cdcsancerrois@gmail.com

